

# 335 questions sur la sérigraphie

question 472 à 481 à remplir avec le cours "condition de vente".

Les 335 questions sont une aide à l'étude du cours complet de sérigraphie (<http://www.renoud.com/cours>). Les questions correspondent par séries aux chapitres du cours.

**Sur le questionnement** : ce travail vous permettra de tester, dans un premier temps, vos connaissances, puis il vous mettra dans une démarche qui consistera à vous poser aussi des questions, ce sont les interrogations qui vous donneront l'intelligence du métier de sérigraphe tout autant que la réponse à ces mêmes interrogations. Dans votre vie professionnelle vous allez être appelé à répondre continuellement à des questions que vous poserez vos clients, vos fournisseurs, (et vos formateurs) et que vous vous poserez parce qu'elles émaneront du travail lui-même que vous aurez à faire en fonction de sa nouveauté et de sa complexité. À votre disposition vous aurez un ensemble gigantesque de source d'information, papier, humaine, et électronique. Vous devrez donc savoir poser les bonnes questions par écrit et oralement, tout autant qu'y répondre.

472.- Les conditions de ventes en usage en sérigraphie régissent les rapports entre deux parties, lesquelles ?

473.- Les conditions de ventes annulent-elles les conditions d'achat d'un client ?

474.- Qu'est-ce qu'un prix net ?

475.- Qu'entraîne un défaut de paiement ?

476.- Qu'est-ce qu'un défaut de paiement ?

477.- Un retard de livraison entraîne t-il une annulation de commande ?

478.- À quel moment un client est-il réellement propriétaire de la marchandise ?

479.- Dans le cas de marchandise fournie par le client, le sérigraphe est-il tenu responsable de la tenue de l'encre par exemple ?

480.- Dans le même cas que la question 479, le sérigraphe doit-il rembourser les exemplaires ratés ?

481.- Quelle mention doit figurer sur les document de l'entreprise (bon de commande, de livraison, facture)